

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 44

En exercice : 48

Séance du :

16 février 2021

Date de publication :

2 4 FEV 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix heures, le Conseil de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 10 février 2021, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - DECARD Guillaume de la délibération 17 à 22 - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - HUMBERT Cédric - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - JEANPERRIN Brigitte - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - SARRAUTON Thierry - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - CURTI Fabrice - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken - BONDOUX FERNANDEZ Evelyne

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

BOUVARD Martine donne procuration à CAYRON Jean

DECARD Guillaume donne procuration à MASQUELIER Frédéric de la délibération 13 à 16

NON REPRESENTES :

FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - PECOUL Christopher

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Martine ARENAS.

Délibération n° **13**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Association Estérel Côte d'Azur - Pays de Fayence**
Election d'un représentant

Synthèse : A la suite de la démission de Mme Françoise DUMONT de son poste de conseillère municipale, et par conséquent de ses fonctions de conseillère communautaire, il y a lieu de la remplacer en tant que représentant titulaire de l'association Estérel Côte d'Azur – Pays de Fayence.

Résultat du vote : M. Guillaume DECARD a été élu délégué titulaire auprès de l'association Estérel Côte d'Azur – Pays de Fayence.

Délibération n° **14**
Rapporteur : **M. BOUDOUBE, Vice-Président**
Titre : **Rapport de situation 2020 en matière d'égalité Hommes - Femmes**

Synthèse : Présentation du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **15**
Rapporteur : **M. BESSERER, Vice-Président**
Titre : **Présentation du rapport Développement durable 2020**

Synthèse : Bilan des actions conduites au titre du fonctionnement et des activités internes de la CAVEM, et des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire au regard des cinq finalités du développement durable.

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **16**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Débat d'orientation budgétaire**

Synthèse : Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et des syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Conformément à la réglementation, un rapport a été transmis aux conseillers qui détaille notamment :

- le contexte économique,
- les principales mesures de la loi de finances concernant les collectivités locales et les EPCI,
- les résultats prévisionnels 2020,
- les grandes orientations du BP 2021, tourné vers une optimisation des

- dépenses, dans un contexte incertain lié à la crise sanitaire. En matière d'investissement, la CAVEM mènera une politique volontariste axée notamment autour de quelques projets structurants,
- la structure de la dette,
 - les dépenses de personnel et leur évolution.

Un débat s'est tenu sur la base de ce rapport.

Résultat du vote : **PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT.**

Délibération n° **17**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte financier 2019 de la régie du Théâtre le Forum**

Synthèse : Conformément à l'article R2221-52 du CGCT, le compte financier de la régie du théâtre le Forum doit être transmis pour information à la collectivité de rattachement. Le résultat global de clôture de 2019 est – 51 883,90 €.

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **18**
Rapporteur : **M. MARCHAND, Vice-Président**
Titre : **Projet d'aménagement du tracé de l'itinéraire alternatif à la RDN7 sur les communes de Fréjus et de Puget sur Argens - Bilan de la concertation
Approbation du projet**

Synthèse : Par délibération n° 165 en date du 24 juillet 2020, le Conseil Communautaire a lancé la procédure de concertation publique concernant le projet d'aménagement du tracé de l'itinéraire alternatif à la RDN7 sur les communes de Fréjus et de Puget sur Argens afin de présenter au public le projet élaboré et de recueillir les avis et remarques.
Le Conseil Communautaire approuve et arrête le bilan de cette concertation publique, approuve le projet d'aménagement du tracé de l'itinéraire alternatif à la RDN7 sur les communes de Fréjus et de Puget sur Argens, objet de la concertation et autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération et notamment procéder aux formalités d'affichage et de publicité.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **19**
Rapporteur : **M. ISEPPI, Vice-Président**
Titre : **Bilan des acquisitions et des cessions foncières année 2020**

Synthèse : L'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions fasse l'objet d'une délibération de l'organe délibérant et soit annexé au compte administratif.
Le Conseil prend acte du bilan de l'exercice 2020 en matière d'acquisitions et de cessions foncières.
Les principales acquisitions concernant la plate-forme fermière de Puget-sur-Argens, le projet de pôle multimodal des Garillans, les actions en matière de GEMAPI, et enfin la déchetterie de Roquebrune-sur-Argens.

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **20**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Programme Local de l'Habitat 2018/2023**
Approbation du bilan annuel 2019

Synthèse : Conformément à l'article L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'établissement public de coopération intercommunal doit délibérer au moins une fois par an sur l'état de réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH) et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique. Le bilan présenté porte sur l'année 2019 ; il met en lumière les résultats en matière de production de logements et mentionne les principales avancées sur chacune des actions en pointant les difficultés et les perspectives.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **21**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Délégations données au Bureau - Communication**

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **22**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Délégations données à Monsieur le Président - Communication**

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Conseil communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 19 février 2021

Le Président,



Frédéric MASQUELIER

